

Etude De Cas

Par **kasia23**, le **18/10/2010** à **22:39**

Bonjour (Soir ?) à tous !

Je suis actuellement en deuxième année et confrontée à un problème de taille : L'ETUDE DE CAS.

En l'absence d'une méthodologie, Je n'arrive pas à construire mes idées.

Faut-il séparer, en dégagant une sorte de plan, premièrement, "en Droit", deuxièmement "en fait", ou faut-il citer, par exemple, un article du Code correspondant et expliquer à la suite le lien avec l'étude ?

Merci d'avance pour vos conseils !

Par **yanos**, le **19/10/2010** à **08:48**

Il est tout à fait inconcevable que les chargés de TD ne donnent pas de méthode... Si c'est vraiment le cas, ta technique me paraît être une bonne méthode.

Par **jeeecy**, le **19/10/2010** à **12:12**

Pour moi, la méthodologie applicable est toujours la même au début :

1. Identifier les termes du sujet
2. Définir les problèmes juridiques qui s'en découlent
3. Chercher les règles de droit applicables à ces problèmes
4. Appliquer les règles de droit aux problèmes juridiques identifiés

Après il reste à faire un plan

pour un cas pratique, la meilleure solution à mon sens est une partie pour chaque problème juridique